

S E R M O N

O N Z I E M E.

- I. Quelle est la justice dont parle l'Apostre, quand il dit que *l'Esprit est vie à cause de la justice.*
- II. La resurrection de Christ & la nostre, par la communion de son Esprit.

Rom. 8. vers. 10. *Et si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du peché : mais l'Esprit est vie à cause de la justice.*

II. Or si l'Esprit de celuy qui a ressuscité Jhesus des morts habite en vous, celuy qui a ressuscité Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels, par son Esprit habitant en vous.



L'y a plusieurs méditations qui peuvent consoler le fidele en la mort ; comme I. celle de la providence de Dieu : qu'il a conté les cheveux de nos testes, & combien plus

plus la durée de nostre vie : qu'un passereau ne tombe pas en terre sans sa volonté, & combien plus, que nos corps ne retournent pas en terre par la mort sans la volonté de Dieu : que mêmes il met nos larmes en ses registres, & les ferre en ses vaisseaux, & que toute mort de ses bien-aimés est précieuse devant ses yeux : que c'est celuy entre les mains de qui nous remettons nos esprits. II. Celle de la présence de Dieu : qu'il est avec le fidele, selon que disoit le Psalmiste au Ps. 15. *Je me suis toujours proposé l'Eternel devant moy, puis qu'il est à ma droite, je ne serai point ébranlé : & au Ps. 23. Quand je cheminerois par la vallée d'ombre de mort, je ne craindrois aucun mal ; car tu es avec moy : ton baston & ta houlette sont ceux qui me consolent.* III. Celle aussi de la condition, & de la qualité de la mort pour les fideles : que maintenant il n'y a nulle condamnation à ceux qui sont en *Jesus-Christ*. La mort a changé de nature par *Jesus-Christ* nostre Seigneur, tellement qu'elle ne nous est plus une malediction, mais une benediction qui finit nos pechez & nos miseres, pour nous faire passer en la parfaite sainteté & felicité : que d'absens que nous estions du Seigneur, elle nous élève avec luy en Paradis : d'étrangers que nous estions

en la terre, elle nous introduit en nostre patrie celeste: de prisonniers en ce corps, elle met nos ames en liberté: d'errans & agitez ici bas, elle nous introduit en la vie celeste, comme au port du salut. IV. Celle des degrez de la vie éternelle, dont nous avons en ce monde, non seulement le seau & l'arrhe, mais mesmes des degrez & des premices, comme sa connoissance, ainsi que dit Jesus-Christ Jean 17. *C'est ici la vie éternelle de te connoistre seul vrai Dieu, & celui que tu as envoyé Jesus-Christ: sa paix Rom. 14. Le Royaume de Dieu est joye & paix par le St. Esprit.* Mais de ces méditations & d'autres semblables, la principale est celle de nostre communion avec Jesus-Christ nostre Seigneur, que luy & nous ne sommes qu'un, qu'il est en nous, & que nous sommes en luy; car par cette consideration sont repoussées les plus grandes tentations. Si Satan & nostre conscience nous mettent en avant nos pechez, unis que nous sommes à Jesus-Christ, nous nous trouvons revestus de sa justice, & comme ses membres nous avons part à son obéissance. Que si de sa nature la mort, par nos pechez, nous devoit estre l'entrée à une seconde mort, nous trouvons que nostre esprit est vie à cause de la justice de Jesus-Christ, & que nostre
ame

ame lavée de son sang précieux s'en va comparoître devant luy juste & irrépréhensible. Davantage nous voyons en cette communion que nous avons avec Jesus-Christ, la resurrection de nos corps; parce que si le chef est resuscité des morts, il faut que les membres resuscitent aussi: que nous avons communion avec luy, non seulement quant à nos ames, mais aussi quant à nos corps, veu que nos corps sont les temples de son Esprit, tellement que si nos corps sont separez d'avec nos ames, ils ne sont pas pourtant separez d'avec Jesus-Christ: mais quoy que reduits en poudre, ils participent encore à son alliance, pour estre vivifiez au dernier jour par la vertu de son Esprit. C'est ce que nous voyons au texte que nous avons en main, où l'Apostre propose pour fondement des consolations contre la mort, la communion que nous avons avec Jesus-Christ, pour en tirer nostre justification, & nostre resurrection: nostre justification, disant, que si *Jesus-Christ est en nous, l'Esprit est vie à cause de la justice*, c'est à dire, que Jesus-Christ estant en nous, sa justice est faite nostre, & par conséquent que nos esprits, à cause de cette justice, lors que le corps se meurt, entrent en la vie éternelle & glorieuse: nostre resurre-

ction, disant, que si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jesus-Christ des morts, habite en vous, celui qui a ressuscité Jesus-Christ des morts, vivifiera aussi nos corps mortels par son Esprit habitant en nous. Et c'est ce qui nous reste à exposer des trois parties que nous vous proposames dernièrement en ces deux versets : vous ayans représenté que l'Apôtre, après avoir montré que les fideles estoient exempts de condamnation, & tellement honorez du Seigneur, que Jesus-Christ habitoit en eux, & qu'ils estoient les temples de son Esprit, alloit au devant d'une objection que les fideles eussent pû faire, Tu dis qu'il n'y a maintenant nulle condamnation pour nous qui ne sommes plus en la chair, mais en l'Esprit, mesmes que Jesus-Christ est en nous, d'où viennent donc tant de maux auxquels nous sommes encore sujets ? mais principalement quel avantage avons-nous, veu que nous sommes encore assujettis à la mort, comme les autres hommes ? Il répond, Si Jesus-Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du peché, mais l'esprit est vie à cause de la justice. En quoy nous vous dismes que nous avions trois chefs.

I. Nostre communion avec Jesus-Christ, en ce que l'Apôtre dit, que *Christ est en nous.*

II L'ob-

II. L'objection que l'Apostre accorde, à sçavoir, que *le corps est mort*, c'est à dire, assujetti à la mort, à cause du peché.

III. La consolation qu'il oppose à cette tentation & objection, & laquelle consiste en deux points: l'un est *la vie éternelle de nos esprits, à cause de la justice*: & l'autre la *resurrection* de nos corps, par la vertu de son Esprit. Or de ces points il nous reste à exposer, I. quelle est cette *justice*, de laquelle parle l'Apostre quand il dit, que *l'esprit est vie à cause de la justice*: & II. enfin la *resurrection* du chef & des membres, dont l'Apostre fait ici mention, disant, que *si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jesus des morts, habite en nous, celui qui a ressuscité Jesus-Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous*.

Quant au premier point, l'Apostre éclaircit une grande difficulté. Car on pouvoit dire, si nos corps meurent à cause du peché, comment est-ce que nos Esprits obtiennent la vie, veu qu'ils sont tachez de peché, & que c'est à cause d'eux que nos corps sont souillez? Ici l'Apostre recourt à *la justice* de celui qui est en nous, & dit qu'à cause d'elle nos esprits obtiennent la vie. Car cette sentence est immuable: *Qui fera ces choses vivra par elles.*

les. Il faut donc par nécessité, pour entrer en la vie, que la Loy soit accomplie, & que la justice de Dieu soit satisfaite. C'est pourquoy l'Apostre pour consoler le fidele, a montré ci-dessus, que *parce que la Loy estoit foible en la chair, Dieu ayant envoyé son propre Fils, en forme de chair de peché, & pour le peché, a condamné le peché en la chair, afin que la justice de la Loy fust accomplie en nous*, tellement qu'en Jesus-Christ nous qui estions condamnés par la Loy, & privez de la vie, sommes prononcez justes & irrépréhensibles, & c'est le fondement sur lequel nos consciences appuyées, jouissent d'une paix assurée & d'un ferme repos. Car quand nos pechez nous viennent au devant, nous avons Jesus-Christ nostre justice, nous avons le sang du Fils de Dieu, qui nous purge de tout peché. Or c'est une question entre nous & l'Eglise Romaine, quelle est cette justice, à cause de laquelle nous obtenons la vie. Rome dit que c'est la justice de nos œuvres, & non l'obéissance imputée de Jesus-Christ. Vous diriez que ces gens-là ont une justice beaucoup plus parfaite que les Prophetes & que les Apostres. Car ceux-ci gémissent pour leurs pechez, & eux croient meriter la vie éternelle. Le Prophete David s'écrie au Ps. 130. O
Eter-

Eternel, si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui est ce qui subsistera? & au Ps. 142. N'entre point en jugement avec ton serviteur, d'autant que nul vivant ne sera justifié devant toy. Le Prophete Esaïe 64. dît, que toutes nos justices, à sçavoir, examinées à la rigueur de la Loy, sont comme le drap souillé: aussi le Prophete Daniel chap. 9. n'osoit présenter sa priere au Seigneur sur ses justices, disant, Nous ne presentons point nos supplications devant ta face sur nos justices, mais sur tes grandes compassions. 1. Jean 1. Si nous disons que nous n'avons point de peché, nous nous seduisons nous-mesmes & la verité n'est point en nous: & qui est-ce, dit le Sage Prov. 20. qui puisse dire, j'ai purgé mon cœur, je suis net de mon peché. Et nous avons ici une raison très-forte contre la pretendüe justice de nos Adversaires; car si le corps meurt à cause de nos pechez, il faut de necessité que la justice par laquelle nos esprits obtiennent la vie éternelle, soit une justice imputée & non la nostre propre. Car n'est-ce pas une contradiction manifeste de dire, que nous mourons à cause de nos pechez, & que nous avons la vie à cause de nostre justice? Car qu'est le peché sinon la privation de la justice? Nous disons donc ici, quiconque meurt à cause du peché qui est en luy, celuy-

celuy-là ne peut avoir la vie par sa propre justice. Or tous les hommes meurent à cause du peché qui est en eux, comme nous l'enseigne ici l'Apostre : donc nul homme ne peut avoir la vie par sa justice. A ceci se rapportent les passages qui témoignent que nous sommes sauvez & justifiez par grace : *Car si c'est par grace, ce n'est plus par œuvres, autrement œuvre n'est plus œuvre, & si c'est par œuvre ce n'est plus par grace, autrement grace n'est plus grace*, Rom. xi. Aussi Rom. 6. l'Apostre dit expressement, que le gage du peché c'est la mort, mais que le don de Dieu c'est la vie éternelle par Jesus-Christ nostre Seigneur : & Ephes. 2. *Vous estes sauvez par grace par la foy, & cela non point de vous, c'est un don de Dieu, non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie.* Et toutesfois afin qu'aucun ne recueillist que donc les bonnes œuvres seront inutiles, l'Apostre ajoute que nous sommes créés en Jesus-Christ à bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous cheminions en elles, comme voulant distinguer entre le chemin à la vie, & la cause de la vie, & dire que les bonnes œuvres sont le chemin, mais que la seule grace en Jesus-Christ en est la cause. Or en ce chemin nous choisissons tous en diverses choses, Jacq. 3. tellement qu'au lieu de preten-

dre

dre quelque justice & quelque merite, nous avons toujours sujet de demander à Dieu pardon. Aussi Jesus-Christ oblige tous les fideles de dire, *pardonne nous nos offenses*, bien loin de leur enseigner que par leur propre justice ils ont la vie éternelle. Et pourtant au 4. des Rom. l'Apostre dit que *David declare la beatiude de l'homme, à qui Dieu impute la justice sans œuvres*, pour nous montrer que nos œuvres ne viennent nullement en conte avec cette justice imputée, pour estre cause de nostre beatiude. Or en vain s'opposent nos Adversaires à l'imputation de la justice de Christ, veu le texte formel de l'Ecriture, & les raisons pressantes qu'elle en allégué.

I. Si nous avons telle communion avec Jesus-Christ, que nous sommes chair de sa chair, & os de ses os, que nous sommes ses membres, mêmes que luy & nous ne sommes qu'un, il s'ensuit aussi que la justice est reputée nostre : car un même corps a une même justice : Or Jesus-Christ & nous sommes un même corps, voire en telle sorte que tous les fideles ensemble sont appelez *le corps de Christ*, 1. Cor. 12. donc nous avons une même justice : & c'est ce que montre l'Ecriture quand elle nous dit, que *nous sommes justice en Jesus-Christ*, comme

me voulant distinguer entre nous , considerez en nous-mêmes, & nous incorporez en Jesus-Christ.

II. Si cette union est telle que Jesus-Christ s'est chargé de tous les pechez de ceux qui sont en luy, c'est à dire, qu'ils luy ont été imputez, ne faut-il pas aussi reciproquement que sa justice leur soit imputée? Or nos pechez luy ont esté imputez, selon que dit Esaïe 53. *que le Seigneur a jeté sur luy l'iniquité de nous tous.* Et l'Apostre St. Pierre dit, *qu'il a porté nos pechez en son corps sur le bois*, c'est à dire, qu'il en a porté la peine. Or il n'eust pu la porter, si les pechez ne luy eussent été imputez: donc aussi sa justice nous est imputée. Et c'est ce que montre l'Apostre 2. Cor. 5. dilant, *que Dieu a fait celuy qui n'a point connu de peché estre peché pour nous, afin que nous fussions justice de Dieu en luy*: voulant dire, qu'un échange a été fait de nos pechez avec sa justice, que comme il a esté fait peché par imputation, aussi nous sommes justice en luy par imputation.

Et ceci se manifeste par la consideration de nostre peché en Adam. Car si nos Adversaires confessent que son peché a été fait nostre par imputation, pourquoy la justice du second Adam ne sera-t-elle

sur le chap. VIII. des Rom. v. 10. 11. 381
t-elle faite nostre par imputation? Veu
principalement qu'au 5. des Rom. comme
l'Apostre dit, que *tous ont peché en Adam*,
aussi à l'opposite, par l'obéissance d'un seul
plusieurs sont constituez justes.

Ajoutons que Jésus Christ est ap-
pellé nostre pleige, Hebr. 7. pour nous
montrer qu'il a comparu devant Dieu en
nostre nom, & par conséquent son obéis-
sance & sa justice nous sont allouées, dont
aussi l'Apostre 2. Cor. 5. dit, que *si un est
mort, tous aussi sont morts*, c'est à dire,
que sa satisfaction nous est à tous im-
putée.

Et c'est ce qui se fait par la foy, qui est
la main par laquelle nous recevons ce tre-
sor précieux duquel nous sommes enrichis.
C'est le moyen & la condition par laquel-
le Jésus-Christ est fait nostre avec tous ses
bénéfices, Rom. x. 4. *Christ est la fin de la
Loy en justice à tout croyant*; Rom. 3. 24.
*Dieu a ordonné Jésus-Christ pour propi-
riatoire par la foy en son sang*. Et pour cet-
te cause l'Ecriture dit, que nous sommes
justifiez par la foy, mesmes sans les oeuvres
de la Loy, Rom. 3. 27. pour exclure d'au-
rant plus expressement toute nostre justi-
ce, selon que l'Apostre Phil. 3. 9 dit, que
*je sois trouvé en Jésus-Christ, non point ayant
ma justice qui est de la Loy, mais celle qui
est*

est par la foy de Christ, à sçavoir, la justice de Dieu par la foy. Et d'ici il s'ensuit que nous avons la vie par la foy, comme il est dit que *le juste vivra de foy*, dont aussi Jesus-Christ dit Jean 11. *Je suis la resurrection & la vie, qui croit en moy, encore qu'il soit mort, vivra, & quiconque vit & croit en moy ne mourra jamais* : & St. Jean 3. *Qui croit au Fils a la vie éternelle, mais qui desobéit au Fils ne verra point la vie, mais l'ire de Dieu demeure sur luy* : & au mesme Chapitre, que Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait la vie éternelle. Et d'ici nous recueillons que la principale action de l'homme en la mort, est de mourir en la foy, afin que ce corps mourant, l'Esprit reçoive la remission des pechez & entre en la vie éternelle. Les Israélites mordus au desert, des serpens ardens, estoient guéris en regardant le serpent d'airain élevé au desert. La dernière morsure de l'ancien serpent c'est la mort. En la mort regardons à Jesus-Christ élevé en la croix : Car comme Moïse, dit Jesus-Christ, *éleva le serpent au desert, ainsi a été élevé le Fils l'homme, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait la vie éternelle*. Et voilà quant à la justice par laquelle nos esprits ont la vie,

vie. Nous venons maintenant au II. point de la consolation que l'Apostre propose contre la mort, à sçavoir, la resurrection, premierement celle de Jesus-Christ nostre chef: secondement celle des fideles, qui sont ses membres: Car l'Apostre tire nostre resurrection de celle de Jesus-Christ, disant, que si l'Esprit de celui qui a ressuscité Christ des morts, habite en nous, celui qui a ressuscité Jesus des morts, vivifiera aussi nos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous. Le chef a vaincu la mort & le sepulcre, aussi les membres la vaincront après luy. Si un homme est si avant en l'eau, qu'elle luy passe par dessus la teste on desesperere de luy, mais s'il a la teste hors de l'eau, on s'assure, & on croit qu'il en sortira tout entier. Jesus nostre chef est au dessus des torrens & des flots de la mort par sa resurrection, ayons donc assurance que tous les membres en sortiront après luy. Samson, lors qu'il sembloit que les Philistins s'en fussent rendus maistres, l'ayans enfermé en la ville de Gaza, se leva au milieu de la nuit, & arracha les portes de la ville avec les poteaux & les barres, & les emporta sur ses épaules. Que la mort semble triompher du fidele, & le tenir pour jamais en sa domination, il peut pourtant entrer en
paix

paix & assurance au sepulcre, puis qu'il est à
 la tuitte de celuy duquel Samson n'estoit que
 la figure, à sçavoir, de Jesus-Christ, qui a
 enlevé les portes de la mort, & a rompu les
 liens du sepulcre, pour en donner issue à tous
 ses membres par la resurrection. Or conside-
 rons la resurrection de Jesus-Christ nostre
 chef, & en sa cause & en ses effects. En la
 cause, en ce que l'Apostre dit, que si l'Esprit de
 celui qui a ressuscité Jesus des morts habite en
 vous, celui qui a ressuscité Christ des morts, vi-
 vifiera aussi vos corps mortels par son Esprit ha-
 bitant en vous. v. 11. Il entend que Jesus-
 Christ a été ressuscité des morts par Dieu le
 Pere, comme nous voyons que le Messie dit
 au Pl. 16. parlant à son Pere, *Tu ne laisseras
 pas mon ame au sepulcre, & tu ne permettras
 point que ton bien-aimé sente corruption, & au 3.
 des Actes où St. Pierre dit aux Juifs, Vous
 avez mis à mort le Prince de vie, que Dieu a
 ressuscité des morts, de quoi nous sommes témoins:*
 & au chap. 5. *Le Dieu de nos peres a ressuscité
 Jesus, lequel vous avez mis à mort, le pendant
 au bois. C'est celui que Dieu a élevé par sa droite
 pour Prince & Sauveur, pour donner repentance
 à Israël, & remission des pechez.* Nous trou-
 vons aussi que Jesus-Christ est ressuscité par
 sa propre vertu, au 10. de St. Jean, *Pour cette
 cause le Pere m'aime, parce que je l'ai laissé ma vie,
 afin que je la prenne derechef. Nul ne me l'oste,*
mais

sur le chap. VIII. des Rom. v. 10. 11. 385

mais je la laisse de par moy-mesme, j'ai puissance de la laisser, & j'ai puissance de la reprendre. Dont aussi l'Apostre Rom. 1. dit, qu'il a été pleinement déclaré Fils de Dieu en puissance, selon l'Esprit de sanctification, par la resurrection d'entre les morts. Aussi pouvons-nous attribuer du passage que nous avons la resurrection de Jesus-Christ au St. Esprit. Car l'Apostre conclut de la resurrection de Jesus-Christ à la nostre, par une mesme vertu, à sçavoir, par la vertu de son Esprit, qui ayant operé en nostre chet, opere déjà en nous, & achevera son œuvre en la resurrection. Car ce que nous avons, que Dieu vivifiera nos corps mortels, à cause de son Esprit habitant en nous, doit proprement estre tourné, par son Esprit, c'est à dire, par sa vertu. La raison pour laquelle la resurrection de Jesus-Christ est attribuée au Pere, & au Fils, & au St. Esprit, est parce que ces trois Personnes n'ont qu'une mesme vertu essentielle, n'ayans qu'une mesme essence.

Quant à la resurrection de Jesus-Christ considerée en ses effects, on les réduit à trois points, desquels le 1. est nostre justification, selon que l'Apostre dit Rom. 4. que Jesus-Christ a esté livré pour nos pechez, & qu'il est ressusité pour nostre justification. Sa resurrection a été l'absolution de ce dont

R

sa

la mort avoit été la condamnation. Car comme le Pere livrant Jesus-Christ à la mort *avoit condamné nos pechez en sa chair*, Rom. 8. aussi en le ressuscitant il l'a libéré, délivré, absous & acquitté de nos pechez desquels il avoit été chargé, & pour lesquels il avoit été condamné à mort: & c'est ce que veut dire l'Apostre 1. Tim. 3. *que sans contredit le mystere de pieté est grand, à l'avoir, que Dieu a été manifesté en chair, & justifié par l'Esprit*, d'autant que par l'Esprit il s'est ressuscité. Or comme Dieu ressuscitant Jesus-Christ l'a absous & justifié de nos pechez, aussi a-t-il justifié en luy tous ceux pour lesquels il l'avoit livré, & qui ont cru en luy, en telle sorte que leurs pechez ne leur sont point imputez. C'est pourquoy l'Apostre 1. Cor. 15. dit, *que si Jesus-Christ n'est point ressuscité, vostre foy est vaine, & vous estes encore en vos pechez.* Car si un seul des pechez qui avoient été jettez sur luy, fust demeuré non expié, il fust pour jamais demeuré au sepulcre, la mort l'eust détenu comme son prisonnier. Car le gage du péché c'est la mort; Rom. 6. Mais maintenant puis que nostre pleige est sorti de prison, il faut qu'il ait effacé, & entierement aboli l'obligation qui estoit contre nous. Et cette hienne sortie, ou
issüe

sur le chap. VIII. des Rom. v. 10. 11. 387
 issuë est nostre. C'est cette puissance de
 la resurrection de Jesus-Christ, par laquelle
 a esté produite la justice de la foy, dont
 l'Apostre se glorifie Phil. 3. 8. *Je répute*
toutes choses comme niente, afin que je gagne
Christ, & que je sois trouvé en luy, ayant
non point ma justice qui est de la Loy, mais
celle qui est par la foy de Christ, pour le con-
noistre & la vertu de sa resurrection. C'est
 pourquoy aussi l'Apostre Rom 8. 33. à la
 condamnation oppose non seulement la
 mort de Jesus-Christ comme nostre ran-
 çon, mais aussi la resurrection de Jesus-
 Christ, comme un degré plus relevé, &
 comme estant nostre propre absolution:
Qui sera celui, dit-il, qui condamnera?
Christ est celui qui est mort, & qui plus est,
qui est ressuscité: & il est remarquable qu'au
 livre des Actes, vous voyez que les Apo-
 stres, pour montrer la remission de nos
 pechez par Jesus-Christ, proposent pre-
 mierement sa resurrection, & tirent non
 seulement de sa mort, mais aussi de sa re-
 surrection nostre sanctification. Aussi l'E-
 vangile par le commandement de Jesus-
 Christ, n'est point anoncé aux Gentils,
 ni respandu par le monde qu'après la re-
 surrection de Jesus-Christ, selon que dit
 Jesus-Christ Luc. 24. *Il falloit que le Christ*
souffrist & ressuscitast des morts au troisième

jour, & qu'on prechast en son nom la repentance, & la remission des pechez par toutes nations. Car alors seulement estoit l'Evangile vraiment accompli, & la justice acquise aux pecheurs. C'est pourquoy l'Apostre St. Pierre en sa 1. Epit. ch. 3. v. 21. fonde sur la resurrection de Jesus-Christ, l'alliance que Dieu traite avec nous au baptesme, pour montrer qu'alors seulement est ferme en nos consciences, cette alliance de Dieu que nous avons embrassée par la foy, quand nous croyons en Jesus-Christ resuscité. Mesme cette resurrection de Jesus-Christ nous est nostre persévérance au salut, nous amenant une justice éternelle, Daniel 9. 24. Car comme Jesus-Christ est resuscité pour ne mourir plus, mais pour vivre éternellement, il s'ensuit que cette justice qu'il a acquise est une justice éternelle, & qu'estans inserez au corps de Jesus-Christ comme ses membres, nous tirons de luy la vie, nous en tirons une vie qui ne peut défaillir, & nous ne mourrons jamais. Car comme le chef resuscité ne meurt plus, mais sa vie est une vie permanente, aussi quiconque reçoit de luy la vie spirituelle, reçoit de luy une vie qui n'est point sujette à faillir. C'est pourquoy l'Apostre St. Pierre en sa 1. Epit. ch. 1. v. 3. dit, que nous sommes re-
generez

Generez en esperance vive , par la resurrection de Jesus-Christ d'entre les morts , pour obtenir l'héritage incorruptible , qui ne se peut souiller ni flétrir , conservé aux Cieux pour nous. D'où résulte que la resurrection de Jesus-Christ nous assurant de nostre justification , d'une justice & vie éternelle , nous est une source de joye & de consolation. Aussi le Psalmiste Ps. 16. prophétisant de la resurrection de Christ , dit , que son cœur s'est réjoui , & que sa gloire a eu lieue : & les premiers paroles de Jesus-Christ après sa resurrection furent celle-ci à Marie , ne pleure point , aux autres femmes , ne craignez point , & aux disciples , pourquoy estes-vous troublez ? parce que la resurrection de Christ doit esluier nos larmes , & calmer nos craintes & nos troubles , par l'assurance de nostre absolution devant Dieu , & de la destruction de celuy qui avoit l'empire de mort. Et St. Pierre au 3. de sa 1. Epit. compare le baptême par la resurrection de Jesus-Christ , à l'Arche qui sauva du déluge Noé & sa famille , pour nous apprendre que cette resurrection nous preserve contre le déluge de l'ire de Dieu ; & voici la raison qu'il en allégué , c'est que le baptême est l'interrogation d'une bonne conscience devant Dieu , par la resurrection de Jesus-Christ

d'entre les morts. C'est que le fidele peut en bonne conscience, interroger son Dieu de cette sorte : Puis que Jesus-Christ mon pleige & mon chef est ressuscité, n'as-tu pas reconnu qu'il t'a pleinement satisfait, & que par conséquent je suis absous & quitte en luy : & c'est cette interrogation de l'Apostre Rom. 8. 32. 33. Qui est-ce qui intentera accusation contre les esleus de Dieu ? Dieu est celui qui justifie. Qui est-ce qui condamnera ? Christ est celui qui est mort, & qui plus est, qui est ressuscité.

Le II. fruit qui nous revient de la resurrection de Jesus-Christ est nostre sanctification, que l'Ecriture appelle nostre *première resurrection*. Fruit auquel St. Paul employe tout le 6. ch. de l'Epit. au Rom. *Ne sçavez-vous pas, dit-il, que nous sommes ensevelis avec Christ, en sa mort par le baptesme ? afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Pere, nous aussi pareillement cheminions en nouveauté de vie : car si nous avons été faits une mesme plante avec lui, par la conformité de sa mort, aussi le serons-nous par la conformité de sa resurrection. Car si nous sommes morts avec luy, nous croyons que nous vivrons aussi avec luy, sçachans que Christ étant ressuscité des morts ne meurt plus, la mort n'a plus de domination sur luy. Ainsi de la vie de Jesus-*
Christ

Christ ressuscité procede en nous la vie spirituelle de la sanctification. Ce que pour entendre il faut considerer, qu'au corps humain le chef communique sa vie, son sentiment, & son mouvement aux membres, & les respand par tout le corps: ainsi aussi au corps mystique de l'Eglise, Jesus-Christ nostre chef a été fait par la resurrection une source de vie spirituelle: ppourtant communique-t-il cette vie qu'il a reçue à ses membres, afin qu'ils ayent vie & mouvement avec luy.

Où il faut remarquer que l'Ecriture nous propose le plus souvent ce fruit de la resurrection de Jesus-Christ par exhortation, afin que nous scachions que nous avons encore à combattre le vieil homme en ses affections, *Faites ainsi vostre conte, poursuit l'Apostre au 6. des Rom. que vous êtes morts au peché, mais vivans à Dieu par Jesus-Christ nostre Seigneur. Que le peché donc ne regne point en vostre corps mortel, pour luy obéir en ses convoitises, & n'appliquez point vos membras pour estre instrumens d'iniquité à peché, mais appliquez-vous à Dieu, comme de morts estians faits vivans, & vos membres pour estre instrumens de justice à Dieu; & aux Col. 3. Si vous êtes ressuscitez avec Christ, cherchez les choses qui sont en haut là ou Jesus-Christ est assis à la droite*

de Dieu. Il faut donc qu'ici reconnoissons que de nature, nous sommes comme gisans dans nos pechez, ainsi que dedans un sepulcre, & n'en pouvans sortir tout à coup, nous tâchions d'en sortir peu à peu. Comme un homme qui veut sortir de quelque cachot, met dehors, tantost la main, tantost le bras, & tantost le pied, pour enfin en sortir tout entier : aussi nous qui sommes encore au sepulcre du peché, tirons en tantost un bras, & tantost un pied, c'est à dire, desgageons peu à peu nos affections du vice. Gagnons chaque jour quelque chose sur nostre corruption, & en cette affection nous sentirons l'assistance du Seigneur, selon la promesse qu'en fait l'Apôtre. Ephes. 5. *Réveille-toy, toy qui dors, & te relève des morts & Christ t'éclairera.* Il nous fera comme à Lazare, qui ayant été remis en vie par Jesus-Christ, vouloit sortir du sepulcre, mais il avoit les mains & les pieds liez de bandes, & son visage enveloppé d'un couvrechef, & Jesus-Christ le fit délier & développer. Jesus-Christ nous a rendu la vie, mais les bandes du peché nous tiennent encore liez, & la corruption du siècle nous enveloppe encore la face, & nous couvre les yeux : prions Jesus-Christ que nous soyons déliez, afin que nous puissions aller

aller après luy comme Lazare le suivit. Mais en ce point nous manquons d'affection, car nous devrions sortir hors du sepulcre du peché, comme par frayeur, ainsi que nous lisons 2. Rois 13. qu'au temps de Joas, on portoit en terre un homme, mais ceux qui le portoit, ayans découvert une bande d'ennemis, jetterent là l'homme qu'ils portoit, lequel roulé au sepulcre d'Elizée, ressuscita à l'attouchement des os du Prophete. Car n'estimez-vous point que cet homme ressuscité ne s'amusa nullement au sepulcre, mais prit incontinent la fuite devant ses ennemis, comme ceux qui l'avoient jetté? Et nous qui avons esté ressuscitez non à l'attouchement d'un homme, mais pour avoir touché par la foy Jesus-Christ nostre Seigneur, & qui voyons autour de nous une bande d'ennemis, Satan & le monde, nous amuserons-nous au sepulcre du peché, & ne nous en tirerons-nous point à la haste, de peur que ces ennemis ne nous y enterrent derechet? Qu'eust servi à cet Israélite d'avoir été mis en vie, pour retomber és mains de ses ennemis? Et que nous servira-t-il d'avoir été vivifié, si nous nous laissons asservir au peché? Retirons-nous donc de tout nostre pouvoir du sepulcre de nostre corruption, & en cet état

nous jouïrons d'un troisiéme fruit de la resurrection de nostre Seigneur Jesus-Christ, à sçavoir, de nostre resurrection glorieuse: Car si l'Esprit de celuy qui a ressuscité Jesus des morts habite en nous, celui qui a ressuscité Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels par son Esprit habitant en nous. Car cette vie communiquée à nos ames se respandra aussi sur nos corps, ce qui se fera par la resurrection glorieuse. Or je dis resurrection glorieuse, car tous ressusciteront, mais non en gloire, comme tous ne ressusciteront pas par la vertu de la resurrection du Seigneur. Les mechans ressusciteront par la toute-puissance de leur Juge, pour recevoir en leurs corps les peines de leurs pechez, & souffrir en vivant une mort éternelle: mais nous ressusciterons par la resurrection & par l'Esprit de Jesus-Christ, comme de nostre chef. Car cet Esprit qui est décollé de Jesus-Christ en nous, comme du chef és membres, & qui a fait de nos corps ses temples en la terre, les relevera de la poudre, & achevera son œuvre en eux. Ici donc nous deffions le sepulcre, & nous glorifions contre la mort, asseurez de cette resurrection: Car si Jesus-Christ, dit l'Apostre 1. Cor. 15. est ressuscité, aussi ressusciterons-nous, & s'il n'y a point de resurrection des

morts

morts, Christ n'est point ressuscité. & 2. Cor. 4. Nous sçavons que celui qui a ressuscité le Seigneur Jesus, nous ressuscitera aussi par Jesus-Christ, & nous fera seoir en sa presence. Quand vous voyez un homme sortir de l'eau, s'il a la teste dehors, vous verrez bientôt les autres membres & tout le corps: ainsi Jesus-Christ nostre chef est déjà hors des flots de la mort, n'en tirera-t-il pas aussi ses membres? Hebr. 6. 10. Jesus-Christ est entré és Cieux comme avant-coureur pour nous, aussi il est sorti du sepulcre comme nostre avant-coureur. En la 1. Cor. 15. l'Apostre prouve nostre resurrection par la comparaison de Jesus-Christ avec Adam, disant que comme en Adam tous meurent, pareillement aussi en Christ tous sont vivifiés. Comme voulant dire, que si nous ne ressuscitions par la vertu de Jesus-Christ nostre Seigneur, Jesus-Christ seroit inferieur à Adam. Car le peché d'Adam auroit plus de puissance pour nous assujettir à la mort, que la justice & la resurrection de Jesus-Christ à nous retirer de la mort. Là mesmes il dit, que Jesus-Christ estant ressuscité a esté fait les premices des dormans, & après, Tous, dit il, seront vivifiés, mais chacun par son rang, les premices c'est Christ: puis après ceux qui sont de Christ en son avènement: pour montrer que comme les pre-

mices précédoient la moisson , aussi après les premices de la resurrection de Christ , s'ensuivra cette grande moisson , en laquelle les corps semez en la terre , comme en un champ , après avoir esté pournis comme le grain , seront vivifiez & ressusciteront , & c'est ce dont il parut quelque chose en la resurrection du Seigneur. Les sepulchres s'ouvrirent , & plusieurs corps des Saints qui estoient endormis , se leverent & entrerent en la sainte Cité , figure de nostre entrée en la Jerusalem celeste par la resurrection.

Autant que ce mystere de nostre resurrection surmonte la raison , autant nous est-il représenté clairement en l'Ecriture sainte pour nostre consolation.

Job 19. 25. dit , *Je sçai que mon Redempteur est vivant , & qu'il demeurera le dernier sur la terre , & encore qu'après ma peau on ait rongé ceci , je verrai Dieu de ma chair , lequel je verrai pour moi , & mes yeux le verront & non autre.*

Esaïe 26. 19. *Tes morts vivront , voire mon corps mort : ils se releveront. Reveillez-vous & vous réjouissez avec chant de triomphe , vous habitans de la poussiere : car la rosée est comme la rosée des herbes , & la terre jettera hors les trespassez.*

Daniel 12. 2. *Plusieurs de ceux qui dorment.*

sur le chap. VIII. des Rom. v. 10. 11. 397
ment en la poudre de la terre s'éveilleront, les
uns en vie éternelle, & les autres en opprobre
& infamie éternelle.

En St. Jean 5. 28. 29. L'heure viendra,
dit Jesus-Christ, en laquelle tous ceux qui
sont es sepulcres orront la voix du Fils de
Dieu, & sortiront, à sçavoir, ceux qui au-
ront bien fait en resurrection de vie: mais
ceux qui auront mal fait en resurrection de
condamnation. A ceci ajoutons les visions
& les figures que l'Ecriture nous propose
de la resurrection, comme la vision du Pro-
phete Ezech. 37. Dieu luy vouloit faire
voir l'heureux rétablissement du peuple
d'Israël, il le luy represente sous la figure
de la resurrection. Il luy fait voir une
grande campagne pleine d'os fort secs, &
il se fit un son & une commotion, & les
os s'approcherent un chacun de celuy qui
luy attouchoit, & il y eut des nerfs sur eux,
& de la chair y crut, & la peau y fut
estendue par dessus, & enfin l'esprit en-
tra en eux, & ils revéquirent. Aussi la
vision de St. Jean au 20. de l'Apoc. v. 12.
13. Je vis, dit-il, les morts grands & pe-
tits estans devant Dieu, & les livres furent
ouverts, & la mer rendit les morts qui étoient
en elle, & la mort & le sepulcre rendirent
les morts qui étoient en eux, & il fut fait
le jugement de chacun selon leurs œuvres.

R 7

Nous

Nous avons aussi des figures excellentes, comme la Verge d'Aaron, qui estant morte & seche, néanmoins par la vertu de Dieu fleurit, jetta des fleurs, produisit des boutons & meurit des amandes. Et la sortie de Jonas hors du ventre du poisson, estant figure de la resurrection de Jesus-Christ nostre Chef, l'est aussi de ses membres. Que la mort & le sepulcre nous engloutissent comme la baleine de Jonas, ils seront contrains de rendre gorge & de nous restablir.

Nous avons aussi plusieurs resurrections particulieres, comme signes avant-coureurs d'une generale resurrection. Mais aussi le ravissement d'Enoch & d'Elie en corps & en ame aux Cieux ; montre qu'aussi nos corps seront élevez un jour en la joie du Seigneur, & par conséquent qu'ils resusciteront. Dieu a voulu donner en chaque age de l'Eglise des témoignages de la resurrection, Enoch avant la Loy, Elie sous la Loy, & Jesus-Christ après la Loy.

Mais principalement l'Ecriture nous fournit des argumens de très-grande efficace sur ce sujet, comme celui dont se sert Jesus-Christ contre les Sadducéens Matth. 22. qui nioient la resurrection. *Quant à la resurrection des morts*
n'avez

n'avez vous point leu, dit-il, ce dont vous a parlé Dieu mesme, disant, je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob. Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans, voulant conclure qu'il faut donc que Dieu retire leur corps de la mort: car Dieu est Dieu de l'homme tout entier, & non seulement d'une partie. Or il ne seroit Dieu que d'une partie, s'il laissoit le corps de l'homme en la poudre sans le restablir.

Aussi l'Ecriture nous montre qu'enfin tous les ennemis de Christ seront mis sous ses pieds & destruits. Or la mort est un de ses ennemis, il faut donc aussi qu'elle soit enfin destruite & abolie. Ce qui ne seroit point si les corps des membres de Jesus-Christ demeuroient à jamais en la possession de la mort.

Ajoutez que la justice & la misericorde de Dieu requierent que les corps des hommes ressuscitent. Car il faut qu'un chacun remporte en son corps, ce qu'il aura fait ou bien ou mal. Car comme les corps sont les organes de l'ame, aussi il faut qu'ils participent, ou à la felicité, ou à la punition, & que comme l'homme tout entier a peché, ou a esté receu en l'alliance de grace, aussi il faut qu'il soit glorifié, ou puni tout entier.

La

La nature nous fournit aussi plusieurs images de la resurrection. Le jour & la nuit meurent & resuscitent tous les jours. Les saisons de l'année se passent & reviennent tous les ans avec leurs fruits. L'hiver dépouille les arbres, & les rend comme morts, & le printemps les restablit & les resuscite. La terre pourrit les semences qu'on luy donne, & puis les rend plus belles que jamais. Ce sont des figures de la resurrection que remarque St. Paul 1. Cor. 15. 36. *Ce que tu sèmes, dit-il, n'est pas vivifié, s'il ne meurt.* On écrit qu'en Arabie le phenix estant consumé & réduit en poudre, enfin après la rosée du Ciel renaît de ses cendres. On voit au printemps des oiseaux & plusieurs petits animaux, qui l'hiver avoient esté morts, estre remis en vie par la chaleur du soleil.

Et Dieu qui appelle les choses qui ne sont point, combien plus appellera-t-il les choses qui ont esté? Car la matiere des corps ne se perd point, seulement elle prend diverses formes. Mais celuy qui luy donne toutes ces formes, ne luy pourrat-il point commander de reprendre une des formes qu'elle aura déjà eu? La Verge de Moyse fut changée en serpent, & de serpent elle fut changée en verge comme elle.

elle estoit auparavant. La matiere demeurait, mais elle changeoit de forme. Témoignage évident de la puissance de Dieu au retablissement de nos corps en leur premier état, encore qu'ils eussent changé de forme, & que d'eux eussent esté produits, ou des plantes, ou des animaux.

Que si quelcun demande ici quels seront les corps qui ressusciteront? Nous répondons, que quant à la substance ce seront nos propres corps, à sçavoir, à un chacun celuy là-mesme qu'il a eu, mais quant aux qualitez, ils seront differens. Je dis quant à la substance le mesme corps: ce qui paroist par l'Ecriture & par la raison. Par l'Ecriture, car Job au passage sus-allégué, parle du mesme corps, & de la mesme chair qu'il avoit. Et en la 1. Cor. 15. l'Apostre parlant de son corps en particulier dit, *il faut que ce corruptible revestie l'incorruption.* La raison, car il faut que ce corps qui a esté temple du St. Esprit en la terre, qui a souffert pour Jesus-Christ, celuy-là mesme, & non un autre soit glorifié au Ciel. Aussi il n'est pas raisonnable qu'un autre corps soit puni avec l'ame, que celuy mesme qui avec elle a offensé le Seigneur. Pourtant l'Apostre dit 2. Cor. 5. 10. qu'un
cha-

chacun emportera en son corps ce qu'il aura fait, ou bien, ou mal.

Mais quant aux qualitez, les fideles auront des corps differens, comme l'enseigne l'Apostre 1. Cor. 15. Car comme en ce monde ils ont porté l'image du premier homme qui étoit de poudre, à sçavoir, d'Adam, en la resurrection ils porteront l'image du second homme, à sçavoir, du Seigneur qui est celeste. Et le mesme l'Apostre montre, comme il est bien possible que cette diversité soit entre les qualitez des corps avant & après la resurrection, par la diversité des qualitez des corps naturels, *Il y a, dit-il, des corps celestes & des corps terrestres, mais autre est la gloire des celestes & autre des terrestres, autre est la gloire du Soleil, & autre la gloire de la Lune, & autre la gloire des Etoiles; car une étoile est différente de l'autre étoile en gloire. Ainsi aussi sera la resurrection des morts, le corps est semé en corruption, il ressuscitera en incorruption, il est semé en deshonneur, il ressuscitera en gloire, il est semé en faiblesse, il ressuscitera en force, il est semé corps sensuel, il ressuscitera corps spirituel.* En effet puis que nous voyons qu'une mesme substance des corps soit terrestres ou celestes, est revestue de qualitez différentes, quelle plus grande difficulté y a-t-il à concevoir que la sub-

substance de nos corps à divers temps soit revestue de qualitez differentes. Enfin nos corps seront semblables au corps glorifié de Jesus-Christ. Phil. 3. *Jesus-Christ transformera nostre corps vil, afin qu'il soit rendu conforme à son corps glorieux*, non seulement pour avoir une beauté parfaite, estre agile, incorruptible, c'est à dire, exempt de maladies & de toutes infirmités, exempt aussi de la necessité de manger & de boire, ce que l'Apostre appelle *estre spirituel*, mais aussi pour estre resplandissant, selon que dit Jesus-Christ nostre Seigneur Matth. 13. 43. *que les justes reluiront comme le Soleil au Royaume de leur Pere*: ainsi lisons-nous au 17. de S. Matth. que lors que Jesus-Christ fut transfiguré, voulant donner à Pierre & à Jaques un avantgoust de sa gloire, sa face resplendit comme le soleil, & ses vestemens devinrent blancs comme la lumiere.

D'ici jugez quelle sera la condition de l'ame, quelle sa gloire & quelles ses qualitez à proportion d'un corps si glorieux.

D'ici jugez ce que c'est que la mort du fidele, puis qu'elle doit estre suivie de cette resurrection. Ce n'est qu'un sommeil, comme la nomme l'Ecriture. Car I. Le sommeil n'est pas perpetuel, ni aussi la mort, on se réveillera & relevera
après

après la mort, comme après le dormir.

II. Comme un cri, ou une voix nous reveille, & beaucoup plus une trompette : aussi 1. Theff 4. le Seigneur luy-mesme avec cri d'exhortation, & voix d'Archange, & la trompette de Dieu descendra du Ciel, & ceux qui sont morts en Jesus-Christ ressusciteront.

III. Le sommeil recrée le corps lassé, & acquiert de nouvelles forces au foible: Ainsi en fait la mort, puis que nos corps semez en foiblesse doivent ressusciter en force.

IV. Et comme Adam au sortir de son sommeil trouva auprès de luy son épouse : aussi après le sommeil de la mort, nous nous trouverons auprès de Jesus-Christ nostre époux, pour vivre en la communion de sa gloire.

Concluons donc par le chant de triomphe de l'Apostre 1. Cor. 15. 55. 56. Où est, ô mort ! ta victoire ? où est, ô sepulcre ! ton aiguillon ? Or l'aiguillon de la mort est le péché, & la puissance du péché c'est la Loy : & par la bénédiction de l'Apostre St. Pierre en sa 1. Ep. 1. 3. Bénissoit Dieu qui est le Pere de nostre Seigneur Jesus-Christ, qui nous regene en l'esperance vive par la resurrection de Jesus-Christ d'entre les morts. Que cette doctrine nous console I. és miseres, maladies

dies & infirmité de nos corps, à l'exemple de Job qui frappé d'un ulcère très-mauvais depuis la plante du pied jusques au sommet de la teste, se console en sa resurrection, disant, *Je sçai qu'encore après ma peau on ait rongé ceci, je verrai Dieu de ma chair, & mes yeux le verrant* : c'est à dire, je souffre maintenant en mon corps exposé à des maladies, mais un jour je le posséderai hors de toute infirmité ; un jour au lieu de ces maux il sera plein de gloire, à sçavoir, lors qu'en ce corps je verrai le Seigneur.

II. En nos travaux, selon l'exhortation de l'Apostre 1. Cor. 15. après la doctrine de la resurrection, *Freres bien-aimez, soyez fermes, immuables, abondans toujours en l'œuvre du Seigneur, sçachans que nostre labour n'est point vain en nostre Seigneur*. Nostre foy seroit vaine, & nous serions les plus misérables de tous les hommes, s'il n'y avoit point de resurrection. Mais puis que nous avons esperance en Jesus-Christ, non pour cette vie seulement, mais pour la vie avenir, possédons nos ames en patience, attendans un poids éternel de gloire excellemment excellente.

III. En nostre deuil & en nostre tristesse, en la mort de nos parens & de nos amis, 1. Thess. 4. *Freres je ne veux point que vous*
soyez

soyez ignorans touchant ceux qui dorment, afin que vous ne soyez point contristez, comme les autres qui n'ont point d'esperance. Car si nous croyons que Jesus est mort & ressuscité, pareillement aussi ceux qui dorment en Jesus, Dieu les ramenera aussi avec luy. Là donc nous nous trouverons tous avec luy, pour jouir ensemble de sa gloire.

St. Je-
rome.

Que cette doctrine aussi nous contienne en une sainte frayeur, pour nous tenir toujours prests, pour nous faire éviter le peché, & pour preparer par la sanctification nos corps dès cette vie à cette resurrection. Que toujours, comme un Ancien écrit de soy, qu'en toutes ses actions retentissoit à ses oreilles cette effroyable voix, *Levez-vous, Morts, venez en jugement*, ainsi nous pensions incessamment à la mort, à la resurrection, au jugement dernier, pour vivre comme nous voudrions avoir vescu, quand il faudra mourir & ressusciter, & comparoistre en jugement; & comme l'Apostre Phil. 3. dit, qu'il met peine & fait son effort, si par aucune maniere il peut parvenir à la resurrection des morts. Il ne faut pas que nous disions comme les prophanes, & comme les enfans de ce siecle, 1. Cor. 15. *Mangeons & bevons, car demain nous mourrons.* Mais dit l'Apostre, *éveillez-vous*

vous à vivre justement, & ne pechiez point. Car si en ce siècle nous faisons de nos corps des instrumens d'iniquité à péché; ils ressusciteront au même état, à sçavoir, en ignominie & en condamnation, mais si nous en faisons des instrumens de justice à Dieu, & des temples du St. Esprit, ils ressusciteront en gloire & en incorruption. Aussi apprenons d'ici quel est le vrai soin que nous devons avoir de nos corps, & quel est leur ornement & leur vraie conservation. L'un a soin de se nourrir délicatement, l'autre de se vestir curieusement, l'autre de combattre, ou prévenir les maladies par des medicamens; l'autre veut que son corps soit embaumé après la mort. Mais ces choses sont de peu d'usage, elles ne garantissent pas nos corps mortels du péché, ni de la mort éternelle, & ce n'est pas le vrai préservatif & ornement. Ayez soin de les purger des souilleures du vice, de les conserver comme les temples du St. Esprit, & les membres de Jesus-Christ, & vous les rendrez vaisseaux à honneur & à gloire, & surmonterez la mort & la corruption par une sainte & bien-heureuse résurrection. Car si l'Esprit de Christ habite en vous, il vivifiera vos corps mortels. Acquerons donc à nos corps, non les ornemens du siècle,

qui

qui sont des marques pour la plupart de leur servitude au péché, mais ceux qui leur apporteront la gloire & l'immortalité bienheureuse. Ce sont ceux que vous devez acquérir à vos enfans. Vous les engendrez mortels, & que leur faites-vous, si vous ne les reparez que de choses périssables & mortelles, & n'avez qu'un soin charnel de leur corps? Mais travaillez par une sainte sollicitude à leur instruction au service de Dieu, afin que leurs corps soient les temples du St. Esprit, & vous surmonterez la mortalité de leur corps, par l'Esprit du Seigneur, duquel ils seront ornez.

Apprenons que pour bien considérer la mort, selon que cette considération doit être très-frequente au fidele, il la faut considérer comme ici nostre Apôtre, à sçavoir, en Jesus-Christ, & en sa resurrection. Hors de luy vous ne verrez que troubles, & que frayeurs, mais en luy vous verrez la mort engloutie en victoire, en luy vous vous écrierez, *ô mort! où est ta victoire? ô sepulchre! où est ton aiguillon?* Or l'aiguillon de la mort c'est le péché, & la puissance du péché c'est la Loy. 1. Cor. 15. 55. 56. Ainsi nous nous consolerons & nous assurons, jusques à ce que Christ no-

stre

sur le chap. VIII. des Rom. v. 10. 11. 409
stre vie apparoiſſant , nous apparoiſſions
auſſi avec luy en gloire.

P R I E R E.

O Dieu, tu nous apprens quelle eſt noſtre condition naturelle de pecheurs, & de ſujets à la mort, mais auſſi tu nous montres quelle eſt ta miſericorde envers nous en la redemption de ton Fils Jeſus-Chriſt. Nous ſommes aſſujettis à la mort à cauſe du peché, meſmes nos pechez avoient attiré ſur nous la mort éternelle. Mais que par ta grace nos eſprits obſervent la vie par la juſtice de ton Fils; & que meſmes nos corps par ſa vertu reſſuſcitent en immortalité, & en incorruption. Fay nous la grace, ô Dieu, de bien comprendre ce tien bénéfice & noſtre condition: que ſça- chans que noſtre corps eſt mortel, nous veillions, & ſoyons toujours preſts pour remettre nos eſprits entre tes mains. Que nous reconnoiſſions que vivre du matin au ſoir eſt une portion de la mort, que les heures, les jours, les mois & les ans qui s'écoulent, ſont des degrez par leſquels nous deſcendons en la ſeſe. Que nous nous ſouvenions que nous ne ſommes que poudre, & que nous ſerons réduits en poudre, & que ce ſouvenir nous humilie devant toy. que reconnoiſſans que l'habitation terreſtre de cete loge doit eſtre détruite, nous

S

tra-

travaillions à nous pourvoir d'un meilleur domicile, assavoir, de la maison éternelle des Cieux, qui n'est point faite de main. Es puis que c'est à cause du peché que nos corps sont assujettis à la mort, donne nous de l'avoir en haine & en horreur, & de le mortifier avec ses convoitises, afin que nous embrassions la justice de Christ, pour couvrir & effacer nos pechez, & pour introduire nos esprits en la vie éternelle & bien-heureuse : en laquelle nous serons rassasiez de joie, par la vue de ta face, & serons rendus semblables à toy, où tu seras toutes choses en tous, où nous posséderons ta justice contre le peché, ta force contre nostre foiblesse, ta vie contre la mort, ta perfection contre toute imperfection. Donne nous de nous réjouir en l'esperance de cette felicité, & de ne craindre point la mort, puis qu'elle a changé de nature, estant l'entrée de la vie, & le commencement de nostre felicité, puis qu'elle n'est plus la peine du peché, & puis que par elle nos corps, s'ils sont semez en foiblesse, ressusciteront en force, s'ils sont semez en deshonneur, ressusciteront en gloire.

Mais afin que nous puissions parvenir à cette bien-heureuse resurrection, fais nous la grace de faire nos corps les temples de ton Esprit, que ton Esprit y mortifie le vieil homme en nos membres, afin que la premiere
re-

sur le chap. VIII. des Rom. v. 10. 11. 411
resurrection dont il nous fera participans,
nous soit un gage assuré de la seconde ; &
qu'en cette vie nous sortions hors du se-
pulcre du péché, pour au dernier jour en sor-
tant des sepulchres de corruption, nous entrions
en la vie incorruptible, & soyions rendus con-
formes à nostre Sauveur Jesus. Christ, selon ses
promesses & nos esperances. Amen.

